



# PHASE DEFINITIVE ORIENTATION ET AFFECTATION 3ème

publié le 12/05/2022

Nous débutons une période importante concernant l'orientation de votre enfant et son affectation post-3ème.

## ETAPE 1 : PHASE DEFINITIVE D'ORIENTATION

En effet, nous rentrons dans la phase définitive d'orientation. Vous devez arrêter un choix d'orientation en tenant compte de l'avis du 2ème conseil de classe.

Il s'agit du même procédé que pour la phase provisoire. (Aide technique en annexe 1).

### QUAND ?

Du 4 au 30 mai 2022

**COMMENT ?** Via le Téléservices - Onglet Orientation

Vous devez vous connecter avec votre compte Educonnect à Scolarité Services

**QUOI ?** Saisie hiérarchisée des choix définitifs parmi les voies d'orientation

(Possible de 1 à 3) :

- ▶ 2nde générale et technologique ou 2nde STHR
- ▶ 2NDE professionnelle
- ▶ 1ère année de CAP

### REMARQUES IMPORTANTES :

- ▶ L'accès au « Téléservices » Orientation ne sera plus possible à partir du 30 mai à minuit.
- ▶ Le conseil de classe du 3ème trimestre étudiera chaque choix de la famille et émettra obligatoirement une proposition « oui » ou « non ».
- ▶ Les parents pourront consulter les propositions du conseil de classe 48 heures après le conseil de classe. Il sera important pour les représentants légaux de se connecter pour signifier son accord ou désaccord avec la réponse saisie par le collège.
- ▶ Suite à l'accord des parents aux propositions du conseil, la décision d'orientation est arrêtée. Dans le cas contraire, le chef d'établissement recevra les parents.

## ETAPE 2 : VŒU D'AFFECTION

Après avoir notifié votre choix définitif d'orientation pour votre enfant, vous devez formuler des vœux d'affectation pour des établissements.

### ETAPE 2

Formulation des vœux d'affectation après la 3ème

**QUAND ?** Du lundi 9 mai au mardi 17 mai 2022

**COMMENT ?** Sous format papier - **QUOI ?** Remplir la fiche formulation des vœux d'affectation après la 3ème remise avec ce courrier. Retourner la fiche rapidement au collège.

### VERIFICATION DES FICHES PAR LE COLLEGE

### LES PARENTS SERONT INFORMES DE LA POSSIBILITE DE PASSER SUR LE TELESERVICE POUR FORMULER LES VŒUX APRES VERIFICATION AFIN DE FACILITER VOTRE SAISIE

Jusqu'au 31 mai 2021 Via le « Téléservices »

Onglet Affectation après la 3ème

### REMARQUES IMPORTANTES :

- ▶ Il est important de bien choisir l'ordre des vœux.
- ▶ Il est conseillé aux élèves qui souhaitent faire un apprentissage de demander en 1er vœu un lycée professionnel.
- ▶ Pour toute demande en dehors du lycée de secteur, il faut avertir le collège pour remplir une fiche d'assouplissement de carte scolaire (dérogation).

► Toute demande relevant d'un recrutement spécifique (section européenne, Langue et culture Antique, Parcours artistique, section sportive et enseignement technologique) doit être signalée très rapidement au collège car les dossiers papier doivent être envoyés avant le 28 mai 2022 aux établissements d'accueil.

Un padlet concernant l'orientation et l'affectation est à votre disposition :

[1](#)

Mot de passe : Orientation2021

Un calendrier académique nous est imposé. Aussi, il est important de respecter scrupuleusement les étapes et dates qui vous sont indiquées

(1) <https://padlet.com/salberti974/uavs9id53l7lhiuy>



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.